JACQUET METALS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Grant Thornton SAS
SAS d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
Cité Internationale 44 quai Charles de
Gaulle CS 60095 69463 Lyon Cedex 06
S.A.S. au capital de € 2 271 184
Membre de la Compagnie régionale de
Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène 10-12, boulevard
Marius Vivier Merle 69393 Lyon
cedex 03 S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
Membre de la Compagnie régionale
de Versailles et du Centre

JACQUET METALS
société anonyme
7 rue Michel Jacquet
69800 ST PRIEST

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société JACQUET METALS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société JACQUET METALS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION SANS RESERVE

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2. Règles et méthodes comptables » de l’annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l’application du règlement ANC n°2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L’AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié	**Notre réponse**
Au 31 décembre 2025, la valeur nette des titres de participation s'élève à 141 millions d'euros et représente environ 25 % du total du bilan de la société. Comme indiqué dans le paragraphe « Actifs financiers » de la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur des titres de participation à la valeur d'utilité, qui est déterminée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale ou sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés. Ces flux de trésorerie futurs sont déterminés sur la base des prévisions établies par la direction compte tenu d'une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui prévaudront pendant la durée d'utilité des actifs. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de cinq ans. Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'utilité.	Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à : • examiner les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur, • corroborer, notamment par des entretiens avec la direction, les principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation ; • apprécier la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les *business plans* préparés par la direction, les performances historiques et au regard de l'environnement économique dans lequel opère le groupe ; • apprécier, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, le caractère approprié du modèle de valorisation, des taux de croissance à l'infini et des taux d'actualisation retenus par rapport à des références de marché. Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans le paragraphe « Actifs financiers » de la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société JACQUET METALS par l'assemblée générale du 26 juin 2014 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 30 juin 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2025, le cabinet GRANT THORNTON était dans la douzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quinzième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes de 2005 à 2010.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie

sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 23 mars 2026

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton SAS

Membre français de Grant Thornton International

Françoise MECHIN

Associée

ERNST & YOUNG et Autres

Nicolas PERLIER

Associé

6.2 COMPTES ANNUELS JACQUET METALS SA

6.2.1 DÉTAILS DES COMPTES ANNUELS POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Compte de résultat

k€	Notes	2025	2024
Chiffre d'affaires	**4.1**	**30 373**	**31 534**
Reprises sur amortissements , dépréciations et provisions		1 194	275
Autres produits	4.2	5 430	5 893
Total des produits d'exploitation		**36 997**	**37 702**
Autres achats et charges externes		(30 320)	(31 680)
Impôts, taxes et versements assimilés		(800)	(596)
Salaires		(3 237)	(2 495)
Cotisations sociales		(1 615)	(1 251)
Dotations aux amortissements des immobilisations		(795)	(1 216)
Dotations aux provisions		(338)	(148)
Autres charges		(713)	(507)
Total des charges d'exploitation	**4.3**	**(37 818)**	**(37 893)**
Résultat d'exploitation	**4.3**	**(821)**	**(192)**
Produits financiers :			
De participation		18 508	4 060
Autres intérêts et produits assimilés		17 192	32 600
Reprises sur dépréciations et provisions		1 943	961
Différences positives de change		1 162	2 939
Boni sur cessions d'actions propres		97	n.a.
Total des produits financiers	**4.4**	**38 902**	**40 561**
Charges financières :			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		(2 409)	(1 943)
Intérêts et charges assimilées		(15 214)	(23 065)
Différences négatives de change		(858)	(2 163)
Mali sur cessions d'actions propres		(69)	n.a.
Total des charges financières	**4.4**	**(18 550)**	**(27 171)**
Résultat financier	**4.4**	**20 352**	**13 390**
Résultat courant avant impôts		**19 532**	**13 198**
Produits exceptionnels	4.5	n.a.	360
Charges exceptionnelles	4.5	n.a.	(64)
Résultat exceptionnel	**4.5**	**n.a.**	**297**
Impôts sur les bénéfices	4.6, 4.7, 4.8	(1 083)	(2 195)
Bénéfice net		**18 448**	**11 300**

Bilan au 31 décembre

k€				31.12.25	31.12.24
Actif	**Notes**	**Brut**	**Amort. prov.**	**Net**	**Net**
Immobilisations incorporelles :	5.1	**2 678**	**2 547**	**130**	**89**
Licences et logiciels		2 678	2 547	130	89
Immobilisations corporelles :	5.1	**14 798**	**7 106**	**7 692**	**6 941**
Aménagements des terrains		847	833	14	8
Aménagements des constructions		5 963	2 363	3 600	3 645
Autres immobilisations corporelles		7 162	3 910	3 252	2 510
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		826	-	826	778
Immobilisations financières :	**5.1, 5.2**	**196 692**	**12 312**	**184 380**	**191 929**
Participations		153 078	12 300	140 778	140 777
Créances rattachées aux participations		22 278	-	22 278	26 563
Autres titres immobilisés		19 385	12	19 374	22 052
Prêts		1	-	1	1
Autres immobilisations financières		1 950	-	1 950	2 536
Total de l'actif immobilisé		**214 168**	**21 965**	**192 203**	**198 959**
Avances et acomptes versés	5.3	-	-	-	6
Créances :					
Créances clients et comptes rattachés	5.3	10 625	-	10 625	11 540
Autres créances	5.3	271 858	-	271 858	278 270
Charges constatées d'avance	5.3	1 704	-	1 704	1 998
Valeurs mobilières de placement :					
Actions propres		116	-	116	17
Autres titres		54 647	-	54 647	150 604
Disponibilités	5.4	32 987	-	32 987	100 605
Total de l'actif circulant		**371 938**	**-**	**371 938**	**543 040**
Frais d'émission des emprunts	5.5	537	-	537	656
Ecarts de conversion actif	5.5	1 919	-	1 919	1 943
Total général de l'actif		**588 562**	**21 965**	**566 597**	**744 598**
Passif					
Capital versé				32 825	33 564
Prime d'émission, de fusion, d'apport				36 806	43 252
Réserves :					
Réserve légale				3 283	3 356
Réserves réglementées				189	99
Autres réserves				6 165	6 165
Report à nouveau				123 327	116 185
Résultat de l'exercice				18 448	11 299
Provisions réglementées				32	32
Total des capitaux propres	**6.1, 6.2**			**221 075**	**213 953**
Provisions pour risques	6,3			1 959	2 335
Provisions pour charges	6.3			2 776	2 846
Total des provisions				**4 735**	**5 181**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6.4			253 657	443 902
Emprunts et dettes financières diverses	6.4			54 424	49 599
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6.4			7 884	9 403
Dettes fiscales et sociales	6.4			2 104	2 600
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6.4			18	62
Autres dettes	6.4			20 479	17 123
Produits constatés d'avance	6.4, 6,5			551	609
Total des dettes				**339 117**	**523 298**
Ecarts de conversion passif	6.5			1 670	2 166
Total général du passif				**566 597**	**744 598**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

6.2.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX DE JACQUET METALS SA

Note 1. Faits marquants

Néant.

Note 2. Règles et méthodes comptables

Principes généraux appliqués

Les comptes annuels de la Société sont établis selon les normes, principes et méthodes comptables issus du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général et modifié par le règlement ANC n°2022-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et relatif à la modernisation des états financiers.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
L'exercice arrêté le 31 décembre 2025 a une durée de douze mois.

Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, modifie la présentation des états financiers, la définition du résultat exceptionnel et certaines règles de classement comptable. La société a appliqué l'ensemble des dispositions obligatoires de ce règlement pour l'établissement des comptes de l'exercice. Les mises à jour prévues, notamment la suppression de la technique des transferts de charges et l'adoption des nouveaux modèles de bilan, compte de résultat et annexe, ont été intégrées conformément aux prescriptions réglementaires. Aucun retraitement rétrospectif n'a été nécessaire, le règlement prévoyant une application prospective.

Les principaux impacts sur les comptes clos au 31 décembre 2025 sont les suivants :
- La dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunts est présentée en résultat financier pour 479 milliers d'euros en 2025 alors qu'elle était présentée en résultat d'exploitation avant l'application du Règlement ANC 2022-06 ;
- A la suite de la suppression des transferts de charges, ce poste est présenté en « Autres produits » pour un montant de 2544 milliers d'euros en 2025 ;
- Au bilan, les « Charges constatées d'avance » et « Produits constatés d'avance » sont reclassés respectivement en « Actif circulant » et « Dettes » en 2025.

Le compte de résultat et le bilan de l'exercice 2024 tels qu'arrêtés et publiés sont présentés ci-après :

k€	2024
Chiffre d'affaires	**31 534**
Reprises sur amortissements et provisions	275
Autres produits	3 093
Transferts de charges	2 800
Total produits d'exploitation	**37 702**
Achats et charges externes	(31 680)
Impôts, taxes et versements assimilés	(596)
Salaires et traitements	(2 495)
Charges sociales	(1 251)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1 364)
Autres charges	(507)
Total charges d'exploitation	**(37 893)**
Résultat d'exploitation	**(192)**
Produits de participations	4 060
Autres intérêts et produits assimilés	32 600
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	961
Différences positives de change	2 939
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-
Produits financiers	**40 561**
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1 943)
Intérêts et charges assimilées	(23 065)
Différences négatives de change	(2 163)
Charges financières	**(27 171)**
Résultat financier	**13 390**
Résultat courant avant impôts	**13 198**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	276
Produits exceptionnels sur opérations en capital	84
Reprises sur provisions et transferts de charges	-
Produits exceptionnels	**360**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(64)
Dotations aux amortissements et aux provisions	-
Charges exceptionnelles	**(64)**
Résultat exceptionnel	**297**
Participation des salariés	-
Impôts sur les bénéfices	(2 195)
Résultat net	**11 300**

k€	31.12.24
Actif	**Net**
Immobilisations incorporelles	89
Immobilisations corporelles	6 941
Immobilisations financières	191 929
Actif immobilisé	**198 959**
Avances et acomptes versés	6
Créances d'exploitation	11 540
Créances diverses	278 270
Trésorerie et équivalents de trésorerie	251 226
Actif circulant	**541 042**
Comptes de régularisation	4 597
Total Actif	**744 598**
Passif	
Capitaux propres	**213 953**
Provisions pour risques et charges	**5 181**
Emprunts auprès des établissements de crédit	427 427
Comptes courants bancaires	16 475
Autres dettes financières	49 599
Dettes financières	**493 501**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 403
Dettes fiscales et sociales	2 600
Dettes d'exploitation	**12 003**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	62
Autres dettes diverses	17 123
Dettes diverses	**17 186**
Total dettes	**522 689**
Comptes de régularisation	2 775
Total Passif	**744 598**

En 2025, des reclassements ont été opérés sur les états financiers 2024 afin de permettre la comparaison aux nouveaux modèles d'etats financiers :

- Au bilan, dans la colonne 2024, les lignes « Charges constatées d'avance » et « Produits constatés d'avance » sont présentées respectivement parmi les éléments constituant les rubriques «Actif circulant» et «Dettes».
- Au compte de résultat, dans la colonne 2024 :
  ¤ Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les deux lignes «Produits exceptionnels» et «Charges exceptionnelles» ;
  ¤ Les «transferts de charges» d'exploitation sont présentés dans le poste « Autres produits ».

Estimations

La préparation des états financiers nécessite la prise en compte d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs inscrits au bilan, ainsi que les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations.

Les principales estimations de la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- les tests de dépréciation des titres de participation ;
- les passifs sociaux ;
- les provisions pour risques et charges.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition, constitué :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- de tous les frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- de toutes les remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les principaux modes et durées d'amortissements sont les suivants :

- logiciels : linéaire, entre 1 an et 10 ans ;
- agencements, installations : linéaire, entre 3 ans et 20 ans ;
- matériel de transport, de bureau, informatique et mobilier : linéaire, entre 1 an et 10 ans.

La Société a choisi, lorsque cela était possible, de pratiquer un mode d'amortissement dégressif. Ce régime fiscal, réservé à certaines catégories de biens, permet d'accroître sensiblement le montant des déductions fiscales pratiquées au cours des premières années d'utilisation du bien. D'un point de vue comptable, la part des dotations qui excède l'amortissement linéaire est constatée dans un compte de provision pour amortissement dérogatoire dans les capitaux propres sous la rubrique « provisions réglementées ».

Tests de dépréciation effectués sur les actifs amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée à la valeur recouvrable estimée à partir de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable.

Actifs financiers

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition des titres augmenté des frais d'acquisition, c'est-à-dire de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des titres à l'exception des coûts d'emprunts.

À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est évaluée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale et à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés sur la base des prévisions établies par la direction compte tenu d'une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui prévaudront pendant la durée d'utilité des actifs. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de 5 ans.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent principalement aux actions auto-détenues non affectées et à des dépôts de garanties versés. Ces derniers sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-remboursement.

Les titres auto-détenus sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur comptable. Les sorties sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée dès lors qu'il existe un risque de non-recouvrement. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition avec constitution d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euro à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises hors zone euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste « Écart de conversion ».

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions pour engagements sociaux

La Société provisionne les indemnités de fin de carrière, compléments de retraite des salariés et médailles du travail. Les dotations et reprises de provisions sont comptabilisées en résultat d'exploitation.
Les droits au titre des indemnités de départ en retraite (IDR) sont définis conformément à la convention collective de la Métallurgie.
La provision est évaluée par des actuaires externes.

Les engagements sociaux font l'objet d'une évaluation annuelle à partir des caractéristiques propres à l'entreprise et de facteurs d'évolution externes détaillés comme suit :

	2025	2024
Hypothèses démographiques		
Table de mortalité	INSEE 2017-2019	INSEE 2017-2019
Âge minimum de début d'activité	22 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres	22 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres
Âge de départ à la retraite	Âge d'ouverture des droits	Âge d'ouverture des droits
Modalités de départ	Départ volontaire à l'initiative du salarié	Départ volontaire à l'initiative du salarié
Hypothèses financières		
Taux d'actualisation		
Retraite chapeau	3,75%	3,25 %
Autres régimes	3,75%	3,25 %
Taux d'inflation	2,00%	2,00 %
Taux de revalorisation des salaires	0,70% à 4,69 % selon les CSP, les régimes et l'âge	0,70 % à 4,69 % selon les CSP*, les régimes et l'âge
Taux de charges sociales	47%	47 %
Taux de rendement des actifs financiers	1,00%	1,00 %

* CSP : catégories socioprofessionnelles.

Autres provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées afin de tenir compte de la meilleure estimation des risques et charges.

Instruments dérivés

La Société utilise essentiellement des contrats de cap et de swap pour gérer les risques de taux liés à sa position financière. Conformément aux principes comptables français, les montants nominaux des instruments financiers dérivés ne sont pas comptabilisés.

L'incidence des instruments financiers de couverture est appréhendée de façon symétrique en compte de résultat par rapport aux flux du sous-jacent couvert.

Note 3. Événements postérieurs à la clôture

Bien que le Groupe JACQUET METALS ne dispose pas d'infrastructure au Moyen-Orient, le conflit dans cette région pèse dans l'immédiat sur le climat des affaires. S'il devait perdurer, le conflit pourrait également générer des pressions inflationnistes sur les matières premières, l'énergie et le transport.

Note 4. Notes sur le compte de résultat

4.1 Chiffre d'affaires

k€		2025		2024
France	3 912	13%	3 923	12 %
Hors France	26 460	87%	27 611	88 %
Total	**30 373**	**100%**	**31 534**	**100 %**

Le chiffre d'affaires est constitué de prestations de service facturées aux filiales, principalement des prestations de gestion et des prestations informatiques. L'évolution du chiffre d'affaires est liée en partie à l'évolution de l'activité et au développement du Groupe.

4.2 Autres produits

k€	2025	2024	2024 publié
Autres produits	5 430	5 893	3 093
Transferts de charges	n.a.	n.a.	2 800

Les autres produits correspondent principalement à des refacturations de charges supportées par la Société pour le compte de filiales, dont des loyers de bâtiments loués. L'application du réglement ANC n°2022-06 a conduit à reclasser 2,8 millions d'euros auparavant comptabilisés en «Transferts de charges», désormais intégrés au poste «Autres produits».

4.3 Charges et résultat d'exploitation

k€	2025	2024
Charges d'exploitation	(37 818)	(37 893)
Résultat d'exploitation	(821)	(192)

Les charges d'exploitation s'élèvent à 37,8 millions d'euros, stables au global par rapport à 2024.

Le résultat d'exploitation s'établit à -0,8 million d'euros contre -0,2 millions d'euros en 2024.

4.4 Résultat financier

Le résultat financier (produit) s'établit à 20,4 millions d'euros, contre 13,4 millions d'euros en 2024. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des dividendes reçus des filiales et par la baisse des produits de placement suite à la consommation de trésorerie pour remboursement anticipé des prêts.

k€	2025	2024
Dividendes reçus des filiales	18 508	4 060
Revenus de placement	13 266	18 306
Revenus de prêts *	13 266	18 306
Reprises de provisions	1 943	961
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	-	-
Reprises de provisions pour risques et charges financières	1 943	961
Reprises de provisions pour dépréciation des actions propres	-	-
Autres	5 184	17 233
Autres produits financiers	3 926	14 294
Gains de change	1 162	2 939
Boni sur cessions d'actions propres**	97	-
Produits financiers	**38 902**	**40 561**
Intérêts et charges assimilées	(15 214)	(23 065)
Pertes de change	(858)	(2 163)
Mali sur cessions d'actions propres**	(69)	-
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	(2 409)	(1 943)
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions propres	(12)	-
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	(2 397)	(1 943)
Charges financières	**(18 550)**	**(27 171)**
Résultat financier	**20 352**	**13 390**

* Prêts filiales et intérêts des cashpools.

** Cf. commentaire en note 4.5.

4.5 Résultat exceptionnel

k€	2025	2024
Produits exceptionnels	n.a.	360
Charges exceptionnelles	n.a.	(64)
Résultat exceptionnel	**n.a.**	**297**

Les autres charges et produits exceptionnels 2024 étaient essentiellement constitués des boni / mali sur cessions d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité. L'application du réglement ANC n°2022-06 a conduit à reclasser les boni / mali 2025 en produits et charges financiers (note 4.4).

4.6 Impôt sur les sociétés

La Société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés. Au 31 décembre 2025, ce périmètre comprend toutes les sociétés françaises éligibles du Groupe. Le régime d'intégration a été prorogé pour 5 ans à compter de l'exercice 2025.

La Société est seule redevable vis-à-vis du Trésor Public de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble des sociétés françaises. Les dispositions ci-après ont été adoptées pour le traitement comptable des impositions relevant de ce régime particulier :

- chaque filiale intégrée, bien que non tenue de verser l'impôt au Trésor, constate néanmoins en charge l'impôt dont elle serait redevable dans le régime de droit commun et en acquitte le montant à la Société ;
- l'éventuel allègement d'impôt constaté au niveau de la déclaration fiscale d'ensemble et résultant de l'imputation de la perte d'une société déficitaire constitue un profit qui appartient à la filiale et dont le montant lui reste acquis ;
- les économies réalisées par le Groupe non liées aux déficits (correctifs et avoirs fiscaux des sociétés déficitaires) sont conservées par la Société et constatées en produits ou en charges.

En cas de sortie de la filiale intégrée, après considération de sa situation fiscale, de ses perspectives d'évolution et de la nature de l'événement motivant sa sortie, la Société pourra être tenue d'octroyer à la filiale un dédommagement au titre de la perte, pour cette filiale, du fait de son appartenance au Groupe, de certaines prérogatives fiscales.

Les reports déficitaires restent acquis à la Société qui pourra le cas échéant dédommager la filiale sortante.

Répartition de l'impôt sur les sociétés

k€				2025	2024
Nature de résultats	Résultat avant IS	IS avant intégration fiscale	Gain / Perte net d'intégration fiscale	Résultat après IS	Résultat après IS
Résultat courant	19 532	(320)	29	19 241	10 809
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	281
Régularisation IS antérieur	-	-	-	-	-
Imputation déficits antérieurs	-	285	-	285	1 330
Contribution sociale 3,3% de l'IS > 763k€	-	-	-	-	(10)
Crédits d'impôt	-	33	-	33	76
Incidence IS filiales	-	-	(1 111)	(1 111)	(1 187)
Total	**19 532**	**(2)**	**(1 081)**	**18 448**	**11 299**

4.7 Situation fiscale différée ou latente

	Montant en base	Montant de la créance future d'impôt	
k€	**2025**	**2025**	**2024**
Accroissements d'impôts latents (Passif)			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	-	-	-
Amortissements dérogatoires	32	8	8
Impôts différés passif (dette future)	**32**	**8**	**8**
Allègements d'impôts latents (Actif)			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	7 532	1 883	1 803
Déficits reportables fiscalement	4 151	1 038	-
Impôts différés actif (créance future)	**11 684**	**2 921**	**1 803**
Solde net allègements / (accroissements) futurs d'impôts	**11 652**	**2 913**	**1 795**

Les accroissements et allègements d'impôts latents ont été calculés avec un taux d'imposition de 25 %. Ces impôts différés ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux.

4.8 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

k€	2025	2024
Résultat de l'exercice	18 448	11 300
Impôt sur les bénéfices	(1 083)	(2 195)
Résultat avant impôts	19 532	13 495
Variation des amortissements dérogatoires	-	-
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)	**19 532**	**13 495**

Note 5. Notes sur le Bilan - Actif

5.1 Variation des immobilisations, des amortissements et des dépréciations

k€	31.12.24	Augmentation	Diminution	31.12.25
Valeur brute				
Immobilisations incorporelles	**2 572**	**105**	**-**	**2 678**
Immobilisations corporelles	**13 316**	**1 482**	**-**	**14 798**
Participations	153 077	1	-	153 078
Créances rattachées aux participations	26 563	2 750	(7 035)	22 278
Autres titres immobilisés	22 052	9 167	(11 834)	19 385
Prêts et autres immobilisations financières	2 537	18	(604)	1 951
Immobilisations financières	**204 229**	**11 936**	**(19 473)**	**196 692**
Total valeur brute	**220 117**	**13 523**	**(19 473)**	**214 168**

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Amortissements / Dépréciations cumulés au 31.12.24	Augmentations / Reprises	Diminutions / Reprises	Amortissements / Dépréciations cumulés au 31.12.25
Immobilisations incorporelles	1 à 10 ans	Linéaire	2 483	65	-	2 547
Immobilisations corporelles	1 à 20 ans	Linéaire	6 376	730	-	7 106
Total amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			**8 858**	**795**	**-**	**9 653**
Dépréciations						
Participations			12 300	-	-	12 300
Autres titres immobilisés			-	12	-	12
Total dépréciations des immobilisations financières			**12 300**	**12**	**-**	**12 312**
Total dépréciations des créances			**434**	**-**	**(434)**	**-**

5.2 Immobilisations financières

Titres de participation

La valeur nette comptable des titres de participation s'élève à 141 millions d'euros.
Les informations sur les principales participations détenues directement sont détaillées ci-dessous :

k€	Pays	Capital social	Capitaux propres hors capital social	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur brute des titres détenus par la Société	Valeur nette des titres détenus par la Société	Montant net des prêts et avances consentis pat la société	Dividendes encaissés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos
JACQUET Holding SARL	France	14 337	45 626	100%	19 695	19 695	125 477	-	-	614
STAPPERT Deutschland GmbH	Allemagne	8 871	92 362	100%	6 517	6 517	-	18 000	281 142	16 044
IMS group Holding SAS	France	10 854	103 895	100%	108 581	108 581	112 237	-	-	1 717
FONCIERE Engis S.A	Belgique	2 975	4 271	100%	16 506	4 206	24 415	-	932	241
		37 037	**246 154**		**151 299**	**138 999**	**262 129**	**18 000**	**282 074**	**18 616**

Les capitaux propres et les résultats présentés dans ce tableau sont des éléments en provenance des comptes sociaux (normes locales) ne tenant pas compte des retraitements comptables opérés au niveau du Groupe pour les besoins des comptes consolidés.

Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 22,2 millions d'euros et correspondent à des prêts et avances consentis par la Société à ses filiales.

Actions auto-détenues

La variation annuelle des actions auto-détenues est présentée à la note 6.2.

5.3 Échéancier des créances

k€	Montants bruts au 31.12.25	Montants nets au 31.12.25	Échéances <1 an	1-5 ans	>5 ans
Actif immobilisé					
Créances rattachées aux participations	22 278	22 278	22 278	-	-
Prêts	1	1	-	1	-
Autres immobilisations financières	1 950	1 950	940	325	685
Actif circulant					
Avances et acomptes versés	-	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	10 625	10 625	10 625	-	-
Autres créances	271 858	271 858	159 616	112 237	5
Charges constatées d'avance	1 704	1 704	1 691	13	-
Total	**308 417**	**308 417**	**195 151**	**112 576**	**690**

Les créances rattachées à des participations et les créances diverses correspondent essentiellement à des avances aux filiales du Groupe.

5.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Des conventions de centralisation de trésorerie ont été mises en place entre la Société et certaines filiales.
La remontée des soldes (débiteurs et créditeurs) se fait sur des comptes pivot appartenant à la Société et permet ainsi d'optimiser la trésorerie du Groupe.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit au 31 décembre 2025 :

k€	Valeur brute au 31.12.25	Valeur nette au 31.12.25	Valeur nette au 31.12.24
Actions propres affectées aux attributions gratuites d'actions	116	116	17
Autres titres	54 647	54 647	150 604
Disponibilités	32 987	32 987	100 605
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**87 751**	**87 751**	**251 226**

En 2025, la Société a procédé à des remboursements par anticipation de ses emprunts, pour environ 200 millions d'euros, afin d'optimiser son résultat financier.

5.5 Autres actifs

k€	31.12.25	31.12.24
Frais d'émission des emprunts	537	656
Écarts de conversion actif	1 919	1 943

Note 6. Notes sur le Bilan - Passif

6.1 Renseignements concernant les capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social est composé de 21 531 967 actions d'une valeur nominale de 1,52 euro représentant un montant total de 32 825 279,76 euros.

Une information détaillée sur l'évolution du capital social est présentée à la note 6.2.

k€	Nombre de titres en circulation	Capital	Primes d'émissions / fusion	Réserve légale	Réserves réglementées	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
31.12.24	**22 016 467**	**33 564**	**43 252**	**3 356**	**99**	**6 165**	**116 185**	**11 300**	**32**	**213 953**
Affectation du résultat		-	-	-	90	-	11 210	(11 300)	-	-
Distributions		-	-	-	-	-	(4 068)	-	-	(4 068)
Réduction de capital	(484 500)	(739)	(6 446)	(74)	-	-	-	-	-	(7 259)
Autres variations		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2025		-	-	-	-	-	-	18 448	-	18 448
31.12.25	**21 531 967**	**32 825**	**36 806**	**3 283**	**189**	**6 165**	**123 327**	**18 448**	**32**	**221 075**

Autres réserves et report à nouveau

Le poste « Autres réserves » inclut 6,2 millions d'euros de réserve indisponible dotée en contrepartie des actions auto-détenues et le poste « report à nouveau » inclut -0,9 million d'euros liés à l'application, en 2014, de la recommandation ANC 2013-R02 sur les engagements sociaux.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constatées conformément aux textes en vigueur et comprennent les amortissements dérogatoires.

	31.12.24	Dotation	Reprise	31.12.25
Amortissements frais d'acquisition de titres	32	-	-	32
Total	**32**	**-**	**-**	**32**

6.2 Opérations afférentes aux titres de la Société

L'Assemblée générale du 27 juin 2025 a autorisé, dans sa quatorzième résolution, le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « Programme de Rachat »).

Contrat de liquidité

Au 31 décembre 2025, le contrat de liquidité est composé d'un montant de liquidité pour 0,4 million d'euros et de 20 978 titres pour une valeur de marché de 0,4 million d'euros. Au cours de l'année 2025, la Société a racheté 241 774 actions JACQUET METALS dans le cadre du contrat de liquidité.

Mandat de rachat d'actions

Au cours de l'année 2025, la Société a racheté 270 533 actions JACQUET METALS dans le cadre des mandats de rachats d'actions.

Actions auto-détenues au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 1 232 131 actions représentant 5,7% du capital pour une valeur nette comptable de 19,5 millions d'euros :

- 1 075 430 actions pour conservation et remise ultérieure en paiement ou échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ; elles sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 17 millions d'euros ;
- 78 179 actions en vue de leur annulation ; elles sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 1,2 millions d'euros ;
- 20 978 actions dans le cadre du contrat de liquidité ; elles sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 0,4 million d'euros ;
- 7 000 actions en vue de leur attribution aux mandataires sociaux ou aux salariés du Groupe au titre des Plan 2023 et 2025 ; elles sont comptabilisées en « trésorerie » pour une valeur nette comptable de 0,1 million d'euros;
- 50 544 actions en vue de leur attribution ultérieure aux mandataires sociaux ou aux salariés du Groupe ; elles sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 0,8 million d'euros.

	Nombres d'actions				k€		
	31.12.24	Augmen-tation	Diminution / Attribution	31.12.25	Coût d'entrée	Provision au 31.12.25	Valeur nette au 31.12.25
Actions affectées aux objectifs d'annulation et de conservation	1 424 120	213 989	484 500	1 153 609	18 139	-	18 139
Actions affectées aux attributions gratuites d'actions	1 000	56 544	-	57 544	958	-	958
Actions affectées	**1 425 120**	**270 533**	**484 500**	**1 211 153**	**19 097**	**-**	**19 097**
Actions du compte de liquidité	13 686	241 774	234 482	20 978	404	(12)	392
Actions non affectées	**13 686**	**241 774**	**234 482**	**20 978**	**404**	**(12)**	**392**
Total	**1 438 806**	**512 307**	**718 982**	**1 232 131**	**19 501**	**(12)**	**19 489**

Annulation d'actions auto-détenues

L'Assemblée générale du 27 juin 2025 a autorisé, dans sa seizième résolution, le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par ladite Assemblée générale dans sa quatorzième résolution et à réduire le capital à due concurrence.

En 2025, le Conseil d'administration a annulé 484 500 actions.
À l'issue de cette annulation, le capital social de la Société est composé de 21 531 967 actions.

Capital autorisé de valeurs mobilières donnant accès au capital

La Société n'a pas consenti d'options d'achat ou de souscription d'actions.

6.3 Provisions pour risques et charges

k€	31.12.24	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	31.12.25
Provisions pour pertes de change	1 943	1 919	1 943	-	1 919
Provisions pour risques	**1 943**	**1 919**	**1 943**	**-**	**1 919**
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires*	2 645	116	295	-	2 466
Autres provisions pour charges	593	224	467	-	350
Provisions pour charges	**3 238**	**340**	**762**	**-**	**2 817**
Total	**5 181**	**2 259**	**2 705**	**-**	**4 735**
Dont exploitation		340	762	-	
Dont financier		1 919	1 943	-	

* Au 31 décembre 2025 le montant des engagements sociaux provisionnés s'élève à 2 466 milliers d'euros dont 2 053 milliers d'euros au titre de la retraite complémentaire, 406 milliers d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et 8 milliers d'euros au titre des médailles du travail.

6.4 Échéancier des dettes

		Échéances		
k€	Montant au 31.12.25	<1 an	1-5 ans	>5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	253 657	43 211	209 759	688
Emprunts et dettes financières diverses	54 424	53 981	-	443
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 884	7 884	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 104	2 104	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18	18	-	-
Autres dettes	20 479	20 479	-	-
Produits constatés d'avance	551	551		
Total	**339 117**	**128 228**	**209 759**	**1 131**

6.5 Autres passifs

k€	31.12.25	31.12.24
Écarts de conversion passif	1 670	2 166

Note 7. Autres informations

7.1 Effectifs à la clôture

Équivalents temps plein	31.12.25	31.12.24
Cadres	13	14
Agents de maîtrise et techniciens	-	-
Employés	-	-
Total	**13**	**14**

7.2 Rémunération versée aux mandataires sociaux

La Société compte deux dirigeants mandataires sociaux dont les rémunérations et avantages de toute nature cumulés, directs et indirects, versés en 2025 se sont élevés à 1 100 milliers d'euros contre 1 616 milliers d'euros en 2024.

Les rémunérations nettes versées aux administrateurs non dirigeants de JACQUET METALS SA, se sont élevés à 111 milliers d'euros en 2025 contre 107 milliers d'euros en 2024

Opérations conclues entre JACQUET METALS SA et des sociétés contrôlées par ses dirigeants

k€	Sites	Loyers 2025 HT	Loyers 2024 HT
JERIC SARL	Saint Priest - France	767	736
	Villepinte - France	248	238
SCI Cité 44	Lyon - France	715	660
SCI de Migennes	Migennes - France	-	112

Prêts et garanties accordées aux dirigeants

Néant.

7.3 Engagements financiers

Engagements donnés par la Société à des établissements bancaires finançant les filiales

Les engagements donnés par la Société présentés ci-après sont exposés sur la base du capital restant dû des dettes auxquelles ils sont rattachés.

k€	2025	2024
Garanties données aux banques / cautions solidaires / lettres de confort	60 605	65 145
Total des engagements donnés	**60 605**	65 145

Engagements donnés dans le cadre de l'approvisionnement des filiales

k€	2025	2024
Garanties autonomes	8 777	3 000
Total des engagements donnés	8 777	3 000
Dont à moins de 1 an	8 777	3 000
Dont de 1 à 5 ans	-	-
Dont à + de 5 ans	-	-

Engagements reçus dans le cadre d'opérations de financement

	2025			2024		
k€	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible
Schuldscheindarlehen	152 000	152 000	-	218 000	218 000	-
Crédit syndiqué revolving	160 000	-	160 000	160 000	-	160 000
Prêts Participatifs Relance	0	-	-	95 000	95 000	-
Autres crédits	202 595	100 217	102 378	234 805	128 288	106 517
Intérêts courus	1 440	1 440	-	2 614	2 614	-
Total des engagements reçus	**516 035**	**253 657**	**262 378**	**710 419**	**443 902**	**266 517**

Engagements contractés pour couvrir le risque de change

La Société est principalement exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale. Pour couvrir ce risque la Société contracte des emprunts en monnaie locale.

Par ailleurs, au 31 décembre 2025, la Société a souscrit à des contrats d'achat de Dollars américains pour 0,2million d'euros.

Engagements reçus dans le cadre d'opérations de couverture de taux

Au cours de l'exercice 2025, la Société n'a souscrit aucun nouveau contrat de couverture de taux.

7.4 Informations concernant les entreprises liées

k€	31.12.25
Participations	153 077
Créances rattachées à des participations	22 278
Total immobilisations	**175 355**
Créances d'exploitation	10 524
Créances diverses	269 833
Total créances	**280 297**
Emprunts et dettes financières divers	53 980
Dettes fournisseurs	5 416
Autres dettes	1 606
Total dettes	**61 003**
Résultat financier	**30 375**
Produits de participation	18 508
Autres intérêts et produits assimilés	13 464
Dotation provision sur titres de participation	-
Intérêts et charges assimilées	(1 597)

7.5 Obligations associées aux principaux financements

Au 31 décembre 2025, les obligations associées aux financements sont respectées.

	Crédit syndiqué revolving 2028	Schuldscheindarlehen 2029	Schuldscheindarlehen 2030
Date de signature	juillet 2023	février 2024	avril 2025
Date d'échéance	juillet 2028	février 2029	avril 2030
Montant	160 millions d'euros (non utilisé au 31 décembre 2025)	72 millions d'euros (entièrement utilisé)	80 millions d'euros (entièrement utilisé)
Amortissement	n.a.	in fine	
Garantie	Néant		
Clause de changement de contrôle	JSA doit détenir au minimum 37 % du capital social ou des droits de vote de JACQUET METALS SA		
Principales obligations	Respect de l'un des deux ratios : - ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %, **ou** - levier inférieur à 2	ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %	

n.a. : Non applicable